

VIII / La transition juste en Europe : mesurer pour évoluer¹

Tom Bauler, Vincent Calay, Aurore Fransolet, Mélanie Joseph et Eloi Laurent et Isabelle Reginster

Les pays de l'Union européenne font face en ce début de XXI^e siècle à d'importants défis qui révèlent la forte imbrication de la transition écologique et de la question sociale : atténuer les inégalités révélées et exacerbées par la pandémie de Covid-19 et anticiper de nouvelles crises sanitaires aux origines environnementales et aux conséquences socio-économiques potentiellement désastreuses ; permettre aux populations européennes sinistrées par les graves inondations connues à l'été 2021 d'éviter de plonger dans la précarité ; maîtriser les conséquences sociales d'une forte inflation qui touche des biens de première nécessité comme l'énergie. Cette intégration de la question sociale à la question environnementale a donné naissance au début des années 1990 à la notion de « transition juste » au sein des milieux syndicaux. Si cette notion connaît aujourd'hui une large appropriation tant au sein du monde politique que de la société civile, sa conceptualisation dans le monde académique est néanmoins récente. Pour éclairer les enjeux et les défis de la « transition juste » en Europe, nous proposons d'abord dans ce chapitre d'apporter, sur la base d'une analyse des visions existantes, une définition claire et opérationnelle de la transition juste. Nous explorons ensuite, à travers différents scénarios prospectifs, les voies d'opérationnalisation de la notion de transition

1 Ce chapitre est une synthèse de Tom Bauler, Vincent Calay, Aurore Fransolet, Mélanie Joseph, Eloi Laurent et Isabelle Reginster, « La transition juste en Europe : mesurer pour évoluer », *Cahier de prospective de l'IWEPs*, n°6, 2021.

juste au niveau politique en interrogeant la question de sa mesure afin de la constituer comme objet d'action publique. Enfin, nous proposons l'ébauche de tableaux de bord utiles à la mise en place d'une action publique dédiée aux objectifs de transition juste.

Généalogie et définition de la transition juste

Parmi les thèmes nouveaux qui ont résonné dans les halls et les couloirs de la COP26 à l'automne 2021 figure celui de la « transition juste ». Ainsi, le 4 novembre 2021, plusieurs chefs d'État et de gouvernement (dont ceux de l'Italie et du Royaume-Uni coorganisateur, mais aussi de la France, de la Commission européenne et des États-Unis) ont cosigné une « Déclaration sur la transition internationale juste »².

Cette notion est née au début des années 1990 dans les milieux syndicalistes américains comme un projet social défensif visant à protéger les travailleurs des industries fossiles des conséquences des politiques climatiques sur leurs emplois et leurs retraites. Ce projet a trouvé un écho contemporain dans l'Union européenne avec la Déclaration de Silésie/Katowice en 2018 et la création du « Mécanisme de transition juste » du Pacte vert européen en 2019 ; au niveau mondial, il est repris dans l'Accord de Paris de 2015 (lequel évoque les « impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national »).

Dans cette perspective défensive (que l'on retrouve dans les débats actuels aux États-Unis autour de l'avenir des États charbonniers comme la Virginie occidentale), ce sont les politiques de transition qu'il s'agit de rendre justes. Or l'amplification des chocs écologiques (inondations, sécheresses, pandémies, etc.), indépendamment des politiques d'atténuation qui seront mises en œuvre pour y faire face, appelle une définition plus large et positive de la transition juste.

Cet élargissement a été entamé sous l'influence de la Confédération internationale des syndicats puis de la Confédération européenne des syndicats, qui ont fait évoluer la transition

2 « Supporting the conditions for a just transition internationally » : <https://ukcop26.org/supporting-the-conditions-for-a-just-transition-internationally/>

Encadré 1. Le travail du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale au cœur des enjeux de la transition juste en Belgique

En Belgique, les questions de transition juste, de lutte contre les inégalités et de participation sont au centre du travail du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Cette institution indépendante, interfédérale et publique a été créée en 1999 par un Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions. Sa mission consiste en l'évaluation de l'effectivité de l'exercice des droits dans les situations de pauvreté et de précarité. En 2018-2019, le Service de de lutte contre la pauvreté a consacré son rapport bisannuel au thème « Durabilité et pauvreté ». Pour ce faire, il a organisé, entre autres, une concertation approfondie et structurée entre des personnes en situation de pauvreté, leurs associations et réseaux, et diverses autres parties prenantes (organisations de terrain, institutions, administrations, chercheurs...). En partant

d'une réflexion autour du concept de durabilité vu par les personnes en situation de pauvreté, le rapport « Durabilité et pauvreté » établit le lien entre les inégalités sociales auxquelles sont confrontées quotidiennement les personnes en situation de pauvreté, d'une part, et les défis sociaux, économiques et écologiques qui se présentent aujourd'hui à nous, d'autre part. Il aborde les inégalités auxquelles les personnes en situation de pauvreté font face dans sept domaines de l'existence (nature et espaces verts, énergie, alimentation et consommation durable, eau, soins de santé, travail et mobilité) ainsi que certaines évolutions qui accentuent (potentiellement) ces inégalités. Le rapport propose également quelques voies en indiquant le chemin à suivre pour mener une politique en matière de durabilité et de lutte contre la pauvreté. L'accent est mis sur la responsabilité des autorités afin de réaliser les droits humains et les objectifs de développement durable pour les citoyens. Ce processus, qui a impliqué près de 150 organisations et 250 personnes, constitue un bon exemple de participation menant à une vision collectivement construite de la transition.

juste vers une tentative de conciliation de la lutte contre le dérèglement climatique et de la réduction des inégalités sociales, autour du thème des « emplois verts » et du slogan *No jobs on a dead planet*. Ce projet social-écologique culmine avec le Rapport de l'Organisation internationale du travail de 2015 qui définit des « lignes directrices » en la matière [OIT, 2015].

C'est cette définition élargie que l'on retrouve dans la Déclaration de la COP26, qui reprend les thèmes traditionnels de l'accompagnement des travailleurs dans la transition vers de nouveaux emplois caractérisés par un travail décent *via* le dialogue social, mais en les encadrant dans une nouvelle stratégie économique qui implique notamment de redéfinir des modèles de croissance considérés comme insoutenables aux plans écologique (surconsommation des ressources) et social (exacerbation des inégalités).

Si cette prise de position est bienvenue, elle est insuffisante : il convient d'élargir encore le projet de transition juste en précisant ses exigences et surtout en s'efforçant de le rendre opératoire de manière démocratique.

La transition juste ne doit plus seulement s'entendre comme un accompagnement social ou une compensation financière des politiques d'atténuation des crises écologiques, mais plus largement comme une stratégie de transition sociale-écologique intégrée face aux crises écologiques incluant les politiques écologiques comme les chocs écologiques (une fiscalité carbone est une politique écologique tandis qu'une canicule est un choc écologique — voir encadré 1)

La crise de la Covid-19 illustre bien la pertinence et la nécessité de cette transition sociale-écologique : c'est un choc écologique (en l'occurrence une zoonose) qui a aggravé les inégalités sociales existantes (logements exigus, travailleurs de première ligne, comorbidités, etc.) et en a fait naître de nouvelles (nécessité/possibilité du télétravail, Covid long, etc.). De même, les inondations de juillet 2021 en Allemagne et en Belgique sont un exemple frappant de l'urgence d'évoluer vers la transition juste pour que les ménages les plus vulnérables aux conséquences inéluctables du changement climatique puissent être vraiment protégés.

On peut dans cet esprit définir trois exigences d'une stratégie de transition juste :

1) *Analyser systématiquement les chocs écologiques et les politiques qui entendent les atténuer sous l'angle de la justice sociale* dans ses trois dimensions fondamentales : de reconnaissance, distributive et procédurale (incluant la participation active des citoyens et citoyennes aux procédures de décision).

2) *Accorder la priorité* dans la conception des politiques de transition juste (ou transition sociale-écologique) *au bien-être humain dynamique*³ éclairé par ces enjeux de justice *en vue de dépasser l'horizon de la croissance économique*. Ce dépassement de la croissance économique n'est plus l'apanage d'une minorité académique, il est en train de devenir un

3 « Dynamique » s'entend d'un bien-être compris dans sa dimension temporelle, non seulement ici et maintenant mais aussi demain et ailleurs. Les notions de résilience et de soutenabilité reflètent cette idée d'un bien-être humain évolutif.

élément de consensus dans la communauté globale environnementale⁴.

3) *Construire et mettre en œuvre ces politiques de transition juste de manière démocratique* en veillant à la compréhension, à l'adhésion et à l'engagement des citoyens et des citoyennes, aux différents niveaux de gouvernement (local, national et européen dans le cas de l'Union européenne).

Nous proposons dans les deux sections suivantes un jeu de scénarios exploratoires visant à imaginer les dispositifs permettant de mesurer cette transition juste pour pouvoir développer l'action publique sociale-écologique puis l'ébauche de « tableaux de bord » d'indicateurs visant à objectiver la situation en matière de transition juste pour permettre le développement du débat démocratique et la conception d'outils d'action publique.

Vers une démocratisation de la mesure de la transition juste : quels futurs possibles ?

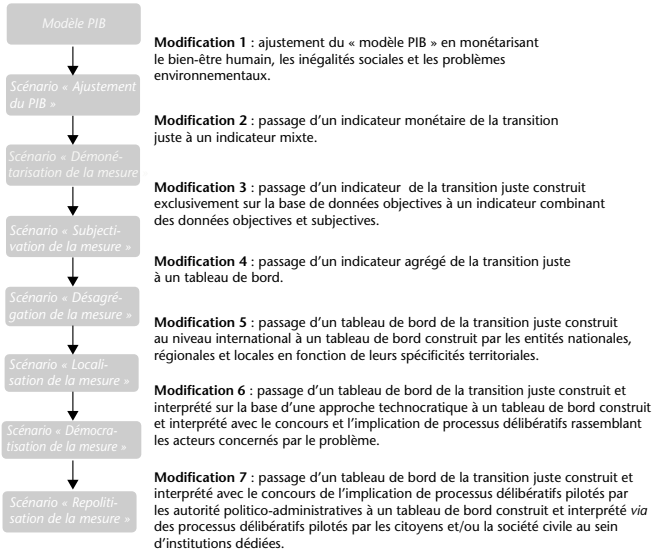
La transition juste requiert d'imaginer de nouveaux indicateurs, mais aussi de repenser les processus de production et d'interprétation de la mesure de l'économie. Dans cette optique, nous proposons sept scénarios⁵ d'évolution des systèmes de mesure de l'économie visant à rendre compte des progrès effectués par l'Europe, les États et les régions en matière de transition juste.

Ces scénarios s'inscrivent dans un gradient allant d'une mesure technocratique de la transition juste calquée sur le modèle du PIB à des approches délibératives de la mesure de la transition juste (figure 1). Nous partons d'un système de mesure inspiré du modèle PIB, car des indicateurs alternatifs s'inscrivent

4 Il est ainsi inscrit en toutes lettres dans le rapport récent et conjoint du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services d'écosystèmes) qui recommande de « s'éloigner d'une conception du progrès économique où seule prévaut la croissance du PIB » pour préserver la biodiversité et les écosystèmes [Pörtner *et al.*, 2021]. Le rapport AR6 du GIEC suggère lui aussi dans le scénario « SSP 1 » une évolution vers un monde dans lequel « l'accent mis sur la croissance économique bascule en faveur du bien-être humain » [Riahi *et al.*, 2017]. C'est également la position adoptée récemment par l'Agence européenne de l'environnement [AEE, 2021].

5 Il s'agit plutôt de « proto-scénarios », des scénarios à l'état embryonnaire qui mériteraient d'être développés dans le cadre d'une analyse ultérieure.

Figure 1. Scénarios de transition juste



dans le sillage de celui-ci sont plus susceptibles d'être appropriés par les décideurs politiques que des indicateurs en rupture avec le système en place [Thiry *et al.*, 2016]. Chaque scénario est développé sur la base du scénario précédent en y intégrant une modification. Les modifications apportées aux différents scénarios correspondent aux principales limites et critiques formulées à l'encontre du modèle PIB identifiées à travers la littérature.

Le scénario « Ajustement du PIB » modifie le modèle PIB en monétarisant le bien-être humain, les inégalités sociales et les problèmes environnementaux. En tant qu'indicateur de la richesse des nations, le PIB ne reflète ni le bien-être humain⁶ dans sa multidimensionnalité.

6 Une croissance du PIB conduit rarement à une amélioration du bien-être, et peut même, au contraire, entraîner une dégradation de celui-ci [Conceição et Bandura, 2008].

mensionnalité (santé, accès à un environnement de qualité, participation à la vie politique...), ni la distribution de ce bien-être entre les individus au sein de la société (justice intragénérationnelle), ni les externalités environnementales (épuisement des ressources non renouvelables, changements climatiques, extinctions d'espèces...) et la soutenabilité de nos modes de vie (justice intergénérationnelle) [Jany-Catrice et Pinaud, 2017 ; Seaford, 2013 ; Thiry, 2012 ; Stiglitz *et al.*, 2009]. Étant donné que « ce que nous mesurons influence ce que nous faisons », la mesure de ces trois dimensions est indispensable en vue d'assurer une transition juste.

Le scénario « **Démonétarisation de la mesure** » passe d'un indicateur monétaire de la transition juste à un indicateur mixte. Si un indicateur de transition juste reposant sur une unité monétaire utilise le langage des acteurs politiques et économiques dominants et semble donc plus facilement appropriable par ceux-ci [Thiry *et al.*, 2016], la traduction de phénomènes sociaux et environnementaux complexes en monnaie pose des problèmes non négligeables sur les plans méthodologique (par exemple : comment attribuer une valeur monétaire à des biens qui ne font pas l'objet d'échanges sur un marché ?), mais aussi éthique. L'évaluation monétaire de la richesse naturelle et humaine repose effectivement sur l'implicite qu'il est possible de substituer les différentes formes de capitaux (naturel, manufacturé, social) [Milanesi, 2010 ; Cassiers et Thiry, 2009], une hypothèse rejetée par les partisans d'une conception de la « soutenabilité forte⁷ ». Face aux écueils des indicateurs monétaires, certains auteurs préconisent l'utilisation d'indicateurs physiques ou mixtes (combinant des mesures monétaires et non monétaires) [Cassiers et Thiry, 2009].

Le scénario « **Subjectivation de la mesure** » passe d'un indicateur de la transition juste construit exclusivement sur la base de données objectives à un indicateur combinant des données objectives et subjectives. Un indicateur mesurant le bien-être de manière indirecte, *via* des statistiques sur les déterminants « objectifs » du bien-être tels que la santé, l'accès à un emploi et à un logement décent, la participation à la vie politique, ou encore la qualité de l'environnement, se heurte à un problème majeur : les déterminants « objectifs » du bien-être (moyens) n'assurent

7 Contrairement à la « soutenabilité faible », la « soutenabilité forte » se caractérise par « la nécessité de maintenir, à travers le temps, un stock de "capital naturel critique", dont les générations futures ne sauraient se passer » [Vivien, 2009, p. 80].

pas nécessairement une vie heureuse ou une vie « bonne », telle que subjectivement ressentie par les individus (résultats) [Thiry, 2012]. Face à cette limite, de nombreux auteurs recommandent d'intégrer des données subjectives dans la mesure du bien-être [OCDE, 2013 ; Stiglitz *et al.*, 2009 ; Conceição et Bandura, 2008].

Le scénario « **Désagrégation de la mesure** » passe d'un indicateur agrégé de la transition juste à un tableau de bord. En offrant des informations simples facilement communicables par les médias sur des phénomènes complexes, un indicateur de transition juste agréant plusieurs variables environnementales et sociales en une mesure unique peut contribuer à modifier les cadres cognitifs, attirer l'attention sur de nouveaux problèmes publics, favoriser la mobilisation politique et être utilisé pour soutenir des positions dans les débats sociétaux [Sébastien et Bauler, 2013 ; Cordemans *et al.*, 2013 ; Thiry, 2012 ; Cassiers et Thiry, 2009]. Un tel indicateur a toutefois tendance à simplifier exagérément des réalités hautement complexes qui ne peuvent être saisies en une mesure unique, rendant l'évaluation des politiques publiques et l'élaboration de recommandations politiques concrètes peu aisées [Cordemans *et al.*, 2013]. Dans une optique d'aide à la décision, un tableau de bord représentant la multidimensionnalité de la transition juste serait plus pertinent qu'un indicateur agrégé [Cordemans *et al.*, 2013 ; Thiry, 2012].

Le scénario « **Localisation de la mesure** » passe d'un tableau de bord de la transition juste construit au niveau international à un tableau de bord construit par les entités nationales, régionales et locales en fonction de leurs spécificités territoriales. Une des grandes forces du PIB est qu'il se fonde sur des conventions et des règles de calcul universelles définies au niveau international⁸, ce qui lui confère une crédibilité quant à sa robustesse méthodologique auprès de nombreux acteurs, facilite sa communication, mais aussi — et surtout — permet d'effectuer des comparaisons entre États [Sébastien *et al.*, 2017 ; Cordemans *et al.*, 2013]. Les indicateurs construits par des institutions internationales ont cependant un inconvénient majeur : ils ne prennent pas en compte les particularités et les besoins spécifiques des territoires, ce qui les

8 Les règles de calcul du PIB sont définies par le Working Group on National Accounts, un organisme inter-institutions composé du FMI, de l'OCDE, des Nations unies, de la Banque mondiale et d'Eurostat, dont les règles sont adaptées au niveau européen par Eurostat. Ces lignes directrices s'imposent à tous les États membres [Piriou *et al.*, 2019].

rend souvent peu pertinents au niveau local. Face à cette limite, certains auteurs préconisent le développement d'indicateurs au niveau local, reconnaissant toutefois que ces indicateurs « ne parviennent pas à s'institutionnaliser et ont du mal à se positionner dans le contexte global du développement durable ou du bien-être » [Sébastien *et al.*, 2017, p. 24-25].

Le scénario « **Démocratisation de la mesure** » passe d'un tableau de bord de la transition juste construit et interprété sur la base d'une approche technocratique à un tableau de bord construit et interprété avec le concours et l'implication de processus délibératifs rassemblant les acteurs concernés par le problème (citoyens et/ou organisations de la société civile). Les problèmes sociaux-écologiques complexes que la transition juste entend atténuer sont caractérisés par une pluralité de perspectives légitimes. La prise en compte de ces différents points de vue remet en question la mainmise des « experts » dans le développement de la mesure et invite à ouvrir le processus à tous les acteurs concernés par le problème, y compris ceux qui ne sont traditionnellement pas conviés dans les approches purement expertales [Renault, 2017 ; Sébastien *et al.*, 2017 ; Cordemans *et al.*, 2013]. Cette démocratisation de la mesure vise à faire en sorte que les outils employés soient représentatifs des réalités sociales de l'ensemble des acteurs concernés par la transition juste et non uniquement de leur perception par des groupes restreints d'experts.

Le scénario « **Repolitisation de la mesure** » passe d'un tableau de bord de la transition juste construit et interprété avec le concours et l'implication de processus délibératifs pilotés par les autorités publiques (administrations, cabinets ministériels...) à un tableau de bord construit et interprété *via* des processus délibératifs pilotés par les citoyens et/ou la société civile au sein d'institutions dédiées. Comme le scénario précédent, le scénario « Repolitisation de la mesure » se penche sur la critique de l'approche technocratique du modèle PIB. Il s'en distingue toutefois en proposant une forme plus approfondie de démocratisation de la mesure reposant sur de nouvelles instances démocratiques gérées par les citoyens (et/ou les acteurs de la société civile). Le développement de telles instances vise à renforcer et à pérenniser la participation des acteurs concernés dans la construction et l'interprétation de la mesure de la transition juste. Cette institutionnalisation de la participation entend

contribuer à répondre à la crise de confiance dont souffrent les autorités statistiques [Lehtonen, 2019 ; Chiche et Chanvriil, 2016] et politiques [OCDE, 2020 ; IWEPS, 2019], mais aussi à développer des dynamiques d'opposition aux régimes en place en vue de favoriser la mise en œuvre de politiques de démantèlement des pratiques non durables (« politiques d'exnovation ») indispensables pour assurer une transition juste [Kivimaa et Kern, 2016].

Proposition de tableaux de bord pour mesurer la transition juste en Europe

L'intention dans cette section est de proposer, à titre illustratif, un tableau de bord pour mesurer la transition juste, en cohérence avec les définitions et approches présentées dans les sections précédentes : le tableau 1 se réfère à la fois aux différentes dimensions du bien-être humain, aux trois formes identifiées de la justice et aux indicateurs qui pourraient être utiles en vue de mettre en œuvre le scénario le plus abouti du point de vue démocratique, le scénario « Repolitisation de la mesure ». Ce tableau de bord est provisoire et suggéré en fonction de nos compréhensions et connaissances actuelles et avant plusieurs autres étapes de concertation et participation, essentielles, notamment, pour une meilleure appropriation, en écho aux derniers scénarios de construction des mesures décrits dans la section précédente.

Plusieurs domaines relatifs au « bien-être essentiel » semblent d'abord des clés d'entrée pertinentes pour le développement du tableau. L'identification de neuf domaines s'appuie sur les recherches sur le « bien-être essentiel » [Gough, 2020] et sur les droits fondamentaux. La santé physique et mentale, l'alimentation de qualité, le logement et l'accès à l'énergie et à l'eau, la mobilité, la formation de qualité, l'environnement sain et la biodiversité, la sécurité économique et l'emploi, la vie sociale et la sécurité physique sont les neuf angles de vue pour la déclinaison des indicateurs.

Le tableau de bord de mesure de la transition juste proposé ici s'articule en fonction des trois types de justice identifiés plus haut : la justice distributive, la justice de reconnaissance et la justice procédurale. Dans ces trois dimensions, des indicateurs de résultats sont possibles mais également des indicateurs d'enga-

Tableau 1. Tableau de bord provisoire de la transition juste articulé en fonction des trois formes de justice : distributive, de reconnaissance et procédurale

Section « chapeau » : diagnostic de la transition sociale-écologique et vulnérabilité

Les indicateurs peuvent être déclinés du niveau plus global au niveau local :

- émissions des GES globales et par décile de revenu des ménages¹ ;
- part de production/consommation d'énergies renouvelables et bas carbone et accessibilité financière ;
- production et taux de recyclage des déchets des ménages et dans l'industrie et emploi dans l'économie circulaire et bas carbone ;
- fréquence d'événements climatiques extrêmes : sécheresses, incendies difficiles à contrôler, canicules, fortes précipitations *versus* inondations ;
- nombre de sinistrés liés à des chocs écologiques, par année, superficie sinistrée et estimations des coûts ;

	Justice distributive	Justice de reconnaissance	Justice procédurale
Santé physique et mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Espérance de vie en bonne santé par décile de revenu - Taux de mortalité prématurée par classe (décile) de revenu¹ du ménage + part liée à la pollution de l'air - Incidence des maladies : des maladies cardio-vasculaires au cancer, au diabète ou aux maladies respiratoires chroniques en fonction du décile de revenu - Accès à des soins de santé de qualité pour tous (1^{re} et 2^e lignes) en fonction du niveau de revenu - Report de soins de base et de prévention en fonction de la classe de revenu du ménage¹ - Anxiété et éco-anxiété par classe d'âge, de revenu, par genre - % de la population se déclarant satisfaite de sa vie par décile de revenu¹ - % de la population déclarant se sentir heureuse par décile de revenu¹ - % de la population déclarant avoir plus de sentiments positifs que négatifs par décile de revenu¹ 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de reconnaissance et information sur la prévention en santé physique et mentale 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de mise en place de procédures participatives pour réduire les inégalités d'accès à la santé et aux services de soins

Tableau 1. (suite)

	Justice distributive	Justice de reconnaissance	Justice procédurale
Alimentation et qualité	<ul style="list-style-type: none"> - % de la population en situation de surpoids ou obésité - % de la population en sous-nutrition /malnutrition, par classe d'âge et classe de revenu du ménage¹ - Prévalence de l'insécurité alimentaire - % de la population bénéficiant de l'aide alimentaire - Part de l'alimentation bio et de qualité sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de mise en place de contrôle et transparence sur les substances toxiques possibles dans les produits alimentaires - Promotion des potagers collectifs et partagés - Promotion et engagements pour des « ceintures alimentaires autour des villes » - Accès à la terre pour production responsable - Juste rémunération des agriculteurs (+ revenu garanti en lien avec risques naturels) 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur sur la mise en place de procédures transparentes pour l'éradication des substances toxiques dans l'alimentation - Indicateur sur la mise en place de procédures de gestion des prix et d'accès pour tous à l'alimentation de qualité
Logement et accès à l'énergie et à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - % de logements de qualité et bien isolés, en fonction des classes de revenu¹ - Part de la population en situation de précarité énergétique en matière de logement (exemple indicateurs % ménages en défaut de paiement) - Taux d'isolation des bâtiments publics (norme PEB) 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur sur la mise en place d'information transparente sur les compteurs à budget, sur les logements disponibles et accessibles, les aides à l'isolation des bâtiments 	
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - % de déplacements avec moyen de mobilité bas carbone (actif + des transports en commun) - Accès mobilité pour tous (personnes handicapées, jeunes, plus âgés, etc.) - % de la population située à proximité d'un arrêt de transport en commun - Prix des transports en commun - % de la population en situation de précarité énergétique (transports) 		

Tableau 1. (suite)

	Justice distributive	Justice de reconnaissance	Justice procédurale
Formation de qualité	- % de décrochage scolaire et de formation (tendre vers 0) en fonction du genre, du revenu du ménage ¹	- Indicateur sur les connaissances et formations à la transition écologique et sociale, par classe d'âge et de revenu du ménage	
Environnement sain et biodiversité	- % de population ayant accès à des espaces verts publics de qualité en fonction de l'âge et du revenu des ménages ¹ - % de population exposée à la pollution (bruit, air, sol, risque accident industriel) en fonction du revenu du ménage ¹ - % de population résidant dans des zones à risque naturel élevé (aléas inondations, fortes chaleurs) en fonction du revenu du ménage ¹	- Protection de la biodiversité et informations transparentes sur la lutte contre l'étalement urbain - Indicateur sur la mise en place d'informations transparentes sur les changements climatiques, les risques de pollution, risques naturels cartographiés avec précision	- Indicateur sur la mise en place d'engagements forts et concertés pour réduire les différentes formes de pollutions - Consultation et gestion parcimonieuse et égalitaire pour les localisations d'infrastructures à risque (pollution, industrie, etc.) ou mise en place de mesures pour les atténuer
Sécurité économique et emploi	- Indice d'écart de salaires/de revenu - Taux de chômage de longue durée (vers 0) - Taux d'emploi lié à la transition (et de qualité) - Vulnérabilité et comorbidité liées à un emploi exposé (essentiel) en cas de pandémie/crise sanitaire	- Indicateur sur la transparence sur les écarts de revenu au sein des entreprises et mesures pour éviter les dérives de gouvernance/trop grands écarts - Indicateur sur la reconnaissance et offre de formations/reconversion des travailleurs touchés par la transformation vers une économie bas carbone	- Indicateur de dialogue social sur les lieux d'emploi axés sur un emploi de qualité et une rémunération juste
Vie sociale	- Indicateur de comparaison du temps de travail et du temps de « vie sociale » - Participation à des associations ou toute forme de solidarité et aides - Taux de confiance dans les politiques en fonction du niveau de revenu, de l'âge		- Indicateur sur l'accès de toutes et tous à la participation citoyenne, à des consultations citoyennes

Tableau 1. (suite)

	Justice distributive	Justice de reconnaissance	Justice procédurale
Sécurité physique	- Sentiment de sécurité physique en fonction du niveau de revenu et de l'âge		

1. La déclinaison par décile de revenu dans la colonne « justice distributive » est illustrative des défis de la transition sociale-écologique. Des déclinaisons par genre, par niveau de formation sont d'autres exemples ou illustrations essentielles.

Source : auteurs.

gements, d'efforts ou de processus. Ce tableau peut être précédé par une partie « chapeau » qui propose une série d'indicateurs de diagnostic de la transition sociale et écologique en veillant à l'articulation de ces deux « entrées » dans les indicateurs proposés. Les indicateurs peuvent être développés et déclinés à différents niveaux d'échelle, d'un groupe d'États comme l'Union européenne, à l'échelle locale, une agglomération par exemple.

Les objectifs de ce tableau de bord sont de dresser un état de la situation de l'entité spatiale (commune, groupement de communes, régions, États, groupements d'États) par rapport à la transition juste, de mesurer les vulnérabilités, les progrès et identifier les priorités d'action en lien avec les dimensions du bien-être essentiel.

Il est important de souligner que les indicateurs identifiés sont liés aux enjeux et défis dans les pays européens, ils pourraient donc se révéler moins utiles à la pleine compréhension des enjeux et défis de la transition juste dans d'autres régions du monde ou États.

Parmi les indicateurs proposés pour illustrer chaque section du tableau, certains existent déjà, d'autres sont à identifier et à construire. Certaines parties peuvent donc paraître incomplètes ou vides.

Associé à ce premier exercice de mesure, un second tableau pourrait avoir une visée de suivi ou de soutien aux politiques publiques liées à la transition juste et serait destiné à suivre et soutenir les politiques publiques articulées autour de deux grands domaines de la politique climatique : d'une part, l'atténuation et d'autre part l'adaptation aux dégradations et chocs environnementaux, en cohérence avec la transition juste, écologique et sociale. Il n'est pas développé dans ce chapitre, mais

semble complémentaire par rapport au tableau structuré en fonction des formes de justice.

Les indicateurs identifiés dans le tableau 1 ne sont que des exemples. Il n'y pas dans cet exercice de prétention à l'exhaustivité. Ces suggestions permettent cependant d'ouvrir le débat sur la base de propositions concrètes et réfléchies en cohérence avec la définition de la transition juste décrite dans la première section de ce chapitre.

Conclusion

La transition juste dont nous avons tenté de mieux préciser les contours est l'affaire de tous et toutes en Europe, que ce soit les décideurs, les acteurs de la société civile mais d'abord les citoyens et citoyennes, à plusieurs niveaux d'échelle territoriale : Union européenne, à travers son « pacte vert », États membres, régions qui apportent chacune des contributions aux engagements, mais également villes et aires métropolitaines et plus largement collectivités locales ou territoriales, lieux de débats et d'initiatives citoyennes propices à la sensibilisation, la mobilisation et la participation.

Repères bibliographiques

- AEE (2021), *Growth without Economic Growth*, Agence européenne de l'environnement.
- IWEPS (2019), *Baromètre social de la Wallonie. Spécial démocratie et institutions wallonnes*.
- CASSIERS I. et THIRY G. (2009), « Au-delà du PIB : réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte », *Regards économiques*, n° 75.
- CHICHE J. et CHANVRLIL F. (2016), « Confiance dans les statistiques publiques : une relation contrariée », *Statistique et société*, vol. 4, n° 3, p. 55-63.
- CONCEIÇÃO P. et BANDURA R. (2008), « Measuring subjective wellbeing : a summary review of the literature », *Working Paper*.
- CORDEMANS N., DECERF B. et DE VILLE F. (2013), « Au-delà du PIB : pour un pays où il fait vraiment bon vivre », *Rapport à la Fondation Roi Baudouin*, octobre.
- DOUGH I. (2020), « In times of climate breakdown, how do we value what matters ? », *openDemocracy*.
- JANY-CATRICE F. et PINAUD S. (2017), « Entre ingénierie de la participation et ingénierie de la quantification : quand les conventions de richesse sont mises en débat », *Participations*, vol. 18, n° 2, p. 39-67.
- KIVIMAA P. et KERN F. (2016), « Creative destruction or mere niche support ? Innovation policy mixes for sustainability transitions », *Research Policy*, vol. 45, n° 1, p. 205-217.
- LEHTONEN M. (2019), « The multiple faces of trust in statistics and indicators : a case for healthy mistrust and distrust », *Statistical Journal of the IAOS*, vol. 35, p. 539-458.

- MILANESI J. (2010), « Éthique et évaluation monétaire de l'environnement : la nature est-elle soluble dans l'utilité ? », *VertigO*, vol. 10, n° 2.
- OCDE (2020), *Comment va la vie ? 2020 : mesurer le bien-être*.
- (2013), *OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-Being*.
- OIT (2015), *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, Organisation internationale du travail, Genève.
- PIRIOU J.-P., BOURNAY J. et BIAUSQUE V. (2019), *La Comptabilité nationale*, La Découverte, « Grands Repères/Manuels », Paris, 18^e édition.
- PÖRTNER H. O. et al. (2021), *IPBES-IPCC Co-Sponsored Workshop Report on Biodiversity and Climate Change*, IPBES et IPCC.
- RENAULT M. (2017), « Dire ce qui compte, prendre en compte et rendre compte : une réflexion analytique sur les démarches d'association des citoyens à l'élaboration de nouveaux indicateurs de richesse », *Participations*, vol. 18, n° 2, p. 93-121.
- RIAH K. et al. (2017), « The Shared Socioeconomic Pathways and their energy, land use, and greenhouse gas emissions implications : an overview », *Global Environmental Change*, vol. 42, p. 153-168.
- SEAFORD C. (2013), « The multiple uses of subjective well-being indicators », *Social Indicators Research*, vol. 114, n° 1, p. 29-43.
- SÉBASTIEN L. et BAULER T. (2013), « Use and influence of composite indicators for sustainable development at the EU-level », *Ecological Indicators*, vol. 35, p. 3-12.
- SÉBASTIEN L., LEHTONEN M. et BAULER T. (2017), « Introduction : les indicateurs participatifs tiennent-ils leurs promesses ? », *Participations*, vol. 18, n° 2, p. 9-38.
- STIGLITZ J. E., SEN A. et FITOUSSI J.-P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*.
- THIRY G. (2012), *Au-delà du PIB : un tournant historique. Enjeux méthodologiques, théoriques et épistémologiques de la quantification*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- THIRY G., SÉBASTIEN L. et BAULER T. (2016), « Ce que révèlent les discours des acteurs institutionnels sur un "au-delà du PIB" », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 24, n° 1, p. 3-14.
- VIVIEN F.-D. (2009), « Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, n° 2, p. 75.